



Renouvellement de la carte d'identité national

Par **morel810**, le **07/02/2023** à **12:15**

Bonjour à tous,

Je suis à la recherche d'informations sur le processus de renouvellement de ma carte d'identité nationale. Est-ce que quelqu'un peut me donner une liste des documents nécessaires ou partager une expérience personnelle similaire? Je serais très reconnaissant pour toutes les informations que vous pourriez me fournir.

Merci d'avance!

Par **Henriri**, le **07/02/2023** à **12:25**

Hello !

Morel, ne dit-on pas "Aide-toi et le ciel t'aidera" ? 😊

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21089>

A+

Par **BrunoDeprais**, le **07/02/2023** à **18:23**

Bonjour,

Prenez contact avec votre mairie, elle vous indiquera la démarche à faire. Vous pouvez également regarder sur internet.

Puis il faudra prendre un RDV dans une mairie en mesure de renouveler votre CNI, ce n'est pas très compliqué, mais le tout prend en principe plusieurs semaines.

Par **Laurent007**, le **08/02/2023** à **06:58**

Bonjour, Si vous souhaitez renouveler votre CNI française, vous pouvez télécharger le formulaire de pré-demande sur le site de l'ANTS en créant un compte ou en passant par un site comme <https://service-carte-identite.fr/> pour gagner du temps. Pour finaliser la demande, vous aurez besoin d'un numéro de pré-demande, d'une photo conforme aux normes, d'un justificatif de domicile récent et d'un acte de naissance. Ce dernier peut être obtenu sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427>

Par **Lag0**, le **08/02/2023** à **07:06**

[quote]

Pour finaliser la demande, vous aurez besoin d'un numéro de pré-demande, d'une photo conforme aux normes, d'un justificatif de domicile récent et d'un acte de naissance.

[/quote]

Bonjour,

Nul besoin d'un acte de naissance.

L'adresse peut être vérifiée en ligne, dans ce cas, nul besoin non plus d'un justificatif de domicile.

Par **Rachid78**, le **08/02/2023** à **15:51**

Un ami à voulu renouveler sa carte d'identité nationale qui était arrivé à 10 ans donc à terme, à la mairie ils lui ont dit qu'il peut la garder 5 ans en plus, lors d'un contrôle du d'entité il ne risque rien

Bizarre

Par **Lag0**, le **08/02/2023** à **16:15**

Bonjour,

C'est normal, la validité de la CNI est passée à 15 ans.

Voir <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35005>

Par **BrunoDeprais**, le **08/02/2023** à **16:23**

Bonjour,

Les 15 ans ne sont valables qu'en France et il me semble que ce n'est pas valable pour un mineur.

Allant de temps en temps en Allemagne, je l'avais renouvelée à 10 ans, l'administration ne s'y était pas opposée.

Par **Lag0**, le **08/02/2023** à **17:11**

Ça dépend des mairies, certaines refusent le renouvellement de CNI encore valables.

Par **amajuris**, le **08/02/2023** à **20:49**

bonjour,

dans certaines mairies, on vous indique de déclarer la perte de votre CNI pour en refaire une nouvelle.

cette décision de prolongation de validité de la CNI n'a vocation à s'appliquer que sur le territoire français car la date de validité mentionnée sur la CNI n'est pas modifiée.

habitant proche de la Suisse, je peux vous dire que les douaniers et les gardes frontières suisses n'en ont rien à faire de cette prolongation, ils se fient à la date mentionnée sur votre CNI.

salutations

Par **BrunoDeprais**, le **08/02/2023** à **21:03**

Bonsoir,

En effet c'est un problème pour l'avion, refus d'embarquement tout simplement.

Aucun pays d'Europe n'a reconnu cette disposition.

Nous sommes face à un problème franco-français, pourquoi ne pas changer tout simplement la date de validité sur la CNI.

Par **Rachid78**, le **09/02/2023** à **07:35**

Bonjour,

Ma CNI était valable 10 ans, elle est arrivé à terme vers Mars 2022, je ne l'ai toujours pas renouveler

Donc si je voyage pour pour le Maroc (mon pays d'origine), il se peut que je me fasse refouler à l'aéroport ?

Par **BrunoDeprais**, le **09/02/2023** à **07:50**

Bonjour Rachid,

Il est évident que vous n'allez pas embarquer.

Par **Lag0**, le **09/02/2023** à **09:27**

Bonjour,

Le Maroc ne fait pas partie des pays qui acceptent la CNI périmée.

La liste des pays qui l'acceptent est ici :

<https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2014-Actualites/Duree-de-validite-de-la-CNI>

Par **Rachid78**, le **09/02/2023** à **10:53**

Bonjour

Étant donné que j'ai la double nationalité donc j'ai également la carte nationale d'identité marocaine (en cours de validité)

Dans ce cas je pourrais voyagé ?